

Attentes institutionnelles

- *Référentiels et parcours dans l'ASH* -

Formation nouveaux-nommés dans l'ASH



Fabien DARNE, CPC ASH

20 septembre 2018

1. Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

B.O. du 18/07/13

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétences : ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes critiques appropriées au contexte.

Chaque compétence est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ.

- **14 compétences communes** à tous les professeurs et personnels d'éducation (Compétences de 1 à 14)
- **5 compétences communes à tous les Professeurs (P1 à P5) et 4 spécifiques** aux professeurs Documentalistes (D1 à D4)
- **8 compétences professionnelles spécifiques** aux CPE (C1 à C8)
- Donc : **19 compétences** pour les professeurs des écoles

Les 14 compétences communes

- 1) Faire partager les valeurs de la République
- 2) Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- 3) Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- 4) Prendre en compte la diversité des élèves
- 5) Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- 6) Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- 7) Maîtriser la langue française à des fins de communication
- 8) Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par le métier
- 9) Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- 10) Coopérer au sein d'une équipe
- 11) Contribuer à l'action de la communauté éducative
- 12) Coopérer avec les parents d'élèves
- 13) Coopérer avec les partenaires de l'école
- 14) S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Les 5 compétences spécifiques et communes à tous les professeurs

P1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

P5 - Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré. Il maîtrise les compétences décrites dans le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013, annexe 1).

Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée.

Ce référentiel est conçu de telle sorte qu'il fait apparaître la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à :

- exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
- exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

1. L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

- en contribuant à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
- en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
- en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
- en oeuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;
- en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

2. L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

- en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;
- en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ;
- en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en oeuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

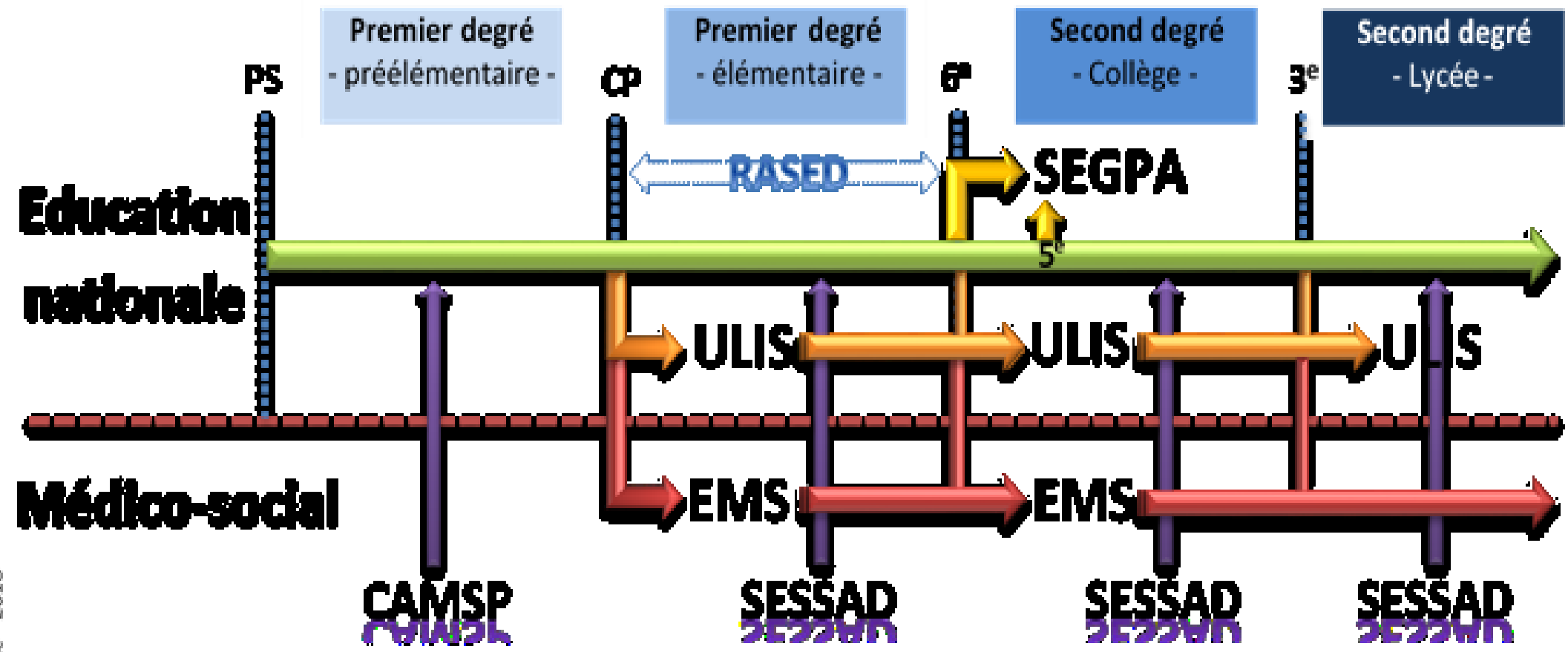
3. L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

- en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ;
- en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions ;
- en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive ;
- en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;
- en concevant et en mettant en oeuvre des modalités de co-intervention ;
- en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

Démarche globale de l'enseignant spécialisé

- L'efficacité du travail du professionnel repose sur :
 - l'évaluation des compétences de l'élève qui sont déjà les siennes ;
 - l'évaluation des compétences dont l'élève aurait besoin immédiatement pour progresser ;
 - la connaissance des obstacles auxquels les enfants se heurtent ;
 - la compréhension de la façon dont chaque enfant chemine, vit et se représente son apprentissage ;
 - la mesure des progrès réalisés (prendre conscience des progrès), évaluation positive ;
 - l'explicitation à l'enfant (stimuler une attitude réflexive) ;
 - l'élève acteur de ses apprentissages, les interactions entre pairs, la pédagogie du projet, les adaptations pédagogiques...
- Il faut donc une évaluation diagnostique la plus complète possible qui donnera forme à un projet individualisé.

Établissements, services, dispositifs et parcours au sein de l'Éducation nationale (ASH - adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap) et du secteur médico-social



© Fabien Darne - 2018

- CAMSP : centre d'action médico-sociale précoce
- SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- EMS : établissement médico-social (IME, ITEP, IEM, etc.)

- ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire
- SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté
- RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté



Document de mise en œuvre du PPS et d'évaluation (GEVASco)

- MEO-PPS
- GEVASco

Ressources

- Portail Eduscol *entrer dans le métier*

<http://applications.eduscol.education.fr/entrer-dans-le-metier/index.html>



« Un site pour entrer dans le métier »

La réussite des élèves, de tous les élèves, dépend de la qualité de la formation de leurs enseignants. Enseigner est un métier qui s'apprend.

Le ministre a souhaité mettre à la disposition des professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation

« ENTRER DANS LE MÉTIER »

- ▶ NéoPass@ction
- ▶ La classe côté professeur

Ressources

- **Site ASH** - <https://ash.ac-mayotte.fr>
 - Fonds documentaire
 - Ressources TICE
 - Memento ASH
 - Livret d'accueil
 - Guide pratique des AESH
 - Documents à télécharger



Adaptation scolaire et
Scolarisation des élèves en situation de
Handicap

Recherche...

ASH 976

Gérer les difficultés

Dispositifs ASH

Enseignants

AESH

Formulaires

Nos partenaires

Liens utiles

Bienvenue sur le site de l'ASH de Mayotte

